

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 303 Zoologie appliquée 2			
Ancien Code	AGTA3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rebecca LOISELEUR (loiseleurr@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE "Zoologie Appliquée" permet à l'étudiant d'être familiarisé avec les différents aspects du métier de soigneur animalier et le fonctionnement global des parcs zoologiques.

L'évolution des structures zoologiques, de la création des premières ménageries au zoo moderne, sera présentée.

La législation en vigueur en Europe, plus particulièrement les exemples belges et français seront analysés.

Des notions de zootechnie pour les principales espèces animales rencontrées en zoo seront aussi abordées.

Cette UE permet de compléter les connaissances pratiques et théoriques nécessaires pour être un technicien efficace dans les métiers en lien avec le monde animal, au regard des 4 missions principales d'un parc zoologique : conservation, recherche, bien-être animal et pédagogie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence AI 6 **Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles et biotechnologiques et s'y intégrer**
 - AI 6.1 Mettre en œuvre et/ou adapter un processus technologique, biologique, chimique ou physique
 - AI 6.3 Participer au processus de gestion de la qualité (par exemple : HACCP, ISO, sensibilisation et formation du personnel, audits, ...)
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de**

6 compagnie et en captivité

TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins

TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur

TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

ZOO MODERNE

- Définir les missions d'un parc zoologique moderne et décrire le fonctionnement global de ce type d'établissement ;
- Connaître les conditions d'hébergement et de présentation des principaux taxons rencontrés en parc zoologique.

METIERS DU ZOO

- Connaître les métiers rencontrés en parc zoologique et décrire les missions inhérentes à chaque fonction (soigneur, vétérinaire, animateur, curateur, exploitant, coordinateur, communicant, technicien de maintenance...) ;
- Découvrir de manière théorique les modes de contention des animaux non domestiques.

LEGISLATION

- Appréhender la législation belge, française, européenne et internationale concernant les parcs zoologiques et comprendre leur implication dans le métier de soigneur animalier ;
- Connaître les grands articles, directives, arrêtés ministériels qui concernent l'hébergement de la faune sauvage.

CONSERVATION

- Identifier les espèces vues au cours et comprendre la classification du règne animal ;
- Comprendre le vivant, les espèces, la notion de biodiversité et les causes qui la menacent ;
- Appréhender la problématique et les enjeux de la conservation des espèces.

SECURITE

- Identifier les différentes mesures de prévention des risques/sécurité et de protection pour le personnel, le visiteur et l'animal ;
- Connaître les bases des principales rations alimentaires, leur mode de distribution et les précautions d'hygiène à appliquer lors de leur préparation ;
- Comprendre les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Comprendre, analyser et maîtriser les risques ;
- Garantir la qualité sanitaire.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Etablir l'importance du bien-être animal en captivité ;
- Reconnaître une stéréotypie, pouvoir la nommer, et savoir la caractériser ;
- Comprendre les mécanismes de l'entraînement médical, ses objectifs et ses limites.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGTA2B06

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA3B03A Zoologie appliquée 2

36 h / 2 C

Contenu

- Histoire des parcs zoologiques.
- Plan de collection.
- Biodiversité, espèces et menaces.
- CITES.
- Métier du soigneur animalier et autres métiers des parcs zoologiques.
- Législation des parcs zoologiques en Belgique, en France et en Europe.
- Zootechnie des mammifères.
- Zootechnie des oiseaux.
- Zootechnie des reptiles.
- Observation de l'animal.
- Hygiène et sécurité.
- Contention.
- Enrichissement du milieu.
- Notions de bien-être animal.
- Entraînement médical.
- Conservation des espèces.

Démarches d'apprentissage

Diapositives à compléter activement pendant le cours.

Films: commentaires/débat en classe.

Capsules vidéos à regarder/comprendre en autonomie placées sur la plateforme TEAMS.

Articles scientifiques et articles de loi à lire et à connaître.

Chapitre(s) rédigé(s) à lire et à connaître.

Mises en situation et travaux de groupe.

Livres de référence à la bibliothèque.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignante pour toute question.

Présentation de questions types d'examen.

Synthèses en classe sur les points importants vus à chaque fin de chapitre.

Sources et références

Documents professionnels.

EAZA, T. (2013). The modern zoo: foundations for management and development.

Expérience personnelle.

Handbook of the birds of the world.

Handbook of the mammals of the world.

Heidenreich, B., Pedersen, A., Mackie, J., Harding, L. (2023). EAZA Animal Training Guidelines – 1st Edition. European Association of Zoos and Aquaria. Amsterdam, The Netherlands. Doi: 10.61024/BPG2023ATWGEN

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives PWP.

Films.

Vidéos.

Articles scientifiques et de loi.

Chapitre(s) rédigé(s).

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit aux deux sessions:

Question(s) ouverte(s)

Question(s) courte(s)

Questions à choix multiples

Situations problèmes à analyser

Images à identifier et à commenter
Question(s) tout ou rien
Question(s) vrai ou faux

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le professeur afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non. En cas d'examen non présenté sans justificatif valable, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session. L'UE sera validée si l'étudiant obtient au moins 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).